



*Direction Générale Adjointe  
de l'Aménagement du Territoire  
et du Développement Durable  
Direction des Routes*

## **ARRÊTE TEMPORAIRE DE CIRCULATION AVEC DÉVIATION N° DR-SPF-2024-584-AT**

**EN ET HORS AGGLOMÉRATION**

**Renouvellement du réseau d'eau potable**

**Sur la D86 du PR 4+900 au PR 6+250**

Sur le territoire des communes de **BONNES** et **LA CHAPELLE-MOULIERE**

**Le Président du Conseil Départemental de la Vienne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-4,

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment ses article L.131-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles L411-3, L411-6, R 411-5, R 411-8, R 411-21-1, R 411-25 et suivants,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Vienne n° 2024-A-DGAFJL-024 en date du 26 juillet 2024, portant délégation de signature aux responsables des services de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable,

**Vu** l'arrêté n°DR-SPF-2024-651-PV en date du 04/11/2024,

**Vu** la demande en date du 14/10/2024 par laquelle la société SADE CGTH demeurant Le Petit Mazais, 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD,

**Considérant** qu'il est nécessaire, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, ainsi que celle des personnes travaillant sur le site, de réglementer la circulation de la D86 du PR 4+900 au PR 6+250 en vue d'entreprendre le renouvellement du réseau d'eau potable, et de mettre en place une déviation.

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

La circulation sera interdite aux véhicules de toute nature dans les deux sens, sur la D86 du PR 4+900 au PR 6+250, du mardi 05 novembre 2024 au mardi 13 décembre 2024 inclus, de la façon suivante :

- Déviée par la D1, D6 et D749 suivant le plan de déviation joint en annexe localisation
- Des panneaux d'informations devront être mise en place impérativement au minimum quinze jours avant le début des travaux par l'entreprise et en accord avec le gestionnaire de voirie

#### **ARTICLE 2 - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION**

La signalisation sera fournie, mise en place, entretenue et déposée par la société SADE CGTH ou son représentant chargé(e) de la réalisation des travaux 24 h / 24 et 7 j sur 7.

Téléphone : 06 09 81 20 62 aux heures de chantier, ou au 06 09 81 20 62 en dehors des heures de celles-ci.

#### **ARTICLE 3 - DEROGATIONS**

Sans objet.

#### **ARTICLE 4 - INFRACTION**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Dans le cas où il serait constaté, par l'administration, que les prescriptions des articles précédents n'ont pas été respectées par le bénéficiaire, un procès-verbal sera dressé.

#### **ARTICLE 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Un recours contentieux peut également être porté contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Poitiers (par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois suivant sa date exécutoire, le recours gracieux auprès du Président suspendant ce délai.

#### **ARTICLE 6 - CARACTERE EXECUTOIRE**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage ou d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Vienne. Le présent arrêté sera exécutoire à compter de l'accomplissement des formalités prévues ci-dessus et de la mise en place de la signalisation correspondante conformément à l'article « FOURNITURE, INSTALLATION ET ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION ». Il sera affiché à chaque extrémité du chantier et des déviations afférentes.

#### **ARTICLE 7 - INFORMATION ET ACCES AUX DROITS**

Sans objet.

#### **ARTICLE 8 - ABROGATION**

Sans objet.

#### **ARTICLE 9 - EXECUTION**

M. le Président du Conseil Départemental de la Vienne, la Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable et le Directeur des Routes, SADE CGTH, EAUX DE VIENNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr) et notifié aux intéressés.

M. le Directeur du SDIS,

M. le Président du Syndicat des Transporteurs Routiers de la Vienne,

Mme la Représentante du Service Transports Site de Poitiers pour la Région Nouvelle-Aquitaine,

Mme la Directrice du Centre Hospitalier ,

M. le Directeur Général de VITALIS,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du département de la Vienne,

Au technicien du département,

M. le Maire de la commune de BONNES,

M. le Maire de la commune de LA CHAPELLE-MOULIERE,

Fait à POITIERS, le 04/11/2024

Pour le Président du Conseil Départemental,

Le Chef de la Subdivision de Poitiers Futuroscope,  
Empêché et par intérim par délégation,  
Le chef de la Subdivision de Poitiers Futuroscope,

Eve ABONNEAU

Thierry Roux





## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviation EAUX DE VIENNE

Via: Route de Liniers, D 1, D 6, Route de Bonnes, D 6, Avenue des Trois Cités, Route des Quatre Vallées, Place de l'Église, Rue de la Paix, D 6, Avenue de la République, Route de Châtellerault, D 749  
16.3 km, 20 min

Se diriger vers le sud sur la route de Liniers (D 1) - 5 km

Continuer tout droit sur la rue des Linais (D 1) - 600 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le sud sur D 1 - 4.5 m

Tourner à gauche sur D 6 - 3.5 km

Tourner légèrement à droite sur D 6 - 9 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur D 6 - 800 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le sud-ouest sur l'avenue des Trois Cités (D 6) - 600 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur l'avenue des Trois Cités (D 6) - 150 m

Continuer tout droit sur la route des Quatre Vallées (D 6) - 250 m

Vous êtes arrivé à votre cinquième destination - 0 m

Se diriger vers le nord sur l

